

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La Ville de Vaudreuil-Dorion adopte son plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024

Vaudreuil-Dorion, le 7 février 2024 – À l'occasion de la séance publique du 5 février, le conseil municipal de la Ville de Vaudreuil-Dorion a procédé à l'adoption de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024. Cette mesure est mise en application conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration de ces personnes qui subsistent dans les secteurs d'activité de la municipalité.

Ce document répertorie les gestes concrets que la Ville souhaite poser au cours de l'année 2024 pour accroître la participation sociale des personnes handicapées sur son territoire. Il dresse également un bilan des mesures adoptées en 2023 à cet effet. Parmi celles-ci, mentionnons l'accueil de participants ayant des besoins particuliers lors des cours de natation, l'achat de livres audio et à gros caractères ainsi que de trousse de stimulation pour les personnes vivant avec un handicap, à la bibliothèque, l'aménagement d'aires de jeux accessibles et l'installation de tables à pique-nique permettant d'accueillir les fauteuils roulants dans les parcs, la construction de pistes cyclables à accessibilité universelle ou le prêt de matériel de plein air adapté dans les parcs en hiver.

« Chaque année, nos équipes sont appelées à porter une attention spéciale aux obstacles auxquels peuvent être aux prises nos citoyens vivant avec un handicap, puis à analyser les solutions à mettre en place pour faciliter leur quotidien, en fonction du champ d'expertise de chacun. Chaque geste compte : des actions qui peuvent sembler banales pour certains auront au contraire un impact important dans la vie de nos citoyens », explique le maire Guy Pilon. « Nous prévoyons par exemple que nos parcs soient munis de toilettes chimiques adaptées aux personnes à mobilité réduite et lors de nos événements, des places de stationnement à proximité des sites leur sont réservées. »

Lors de la même séance publique, le conseil municipal a aussi adopté la mise à jour du programme d'intégration en loisir pour les enfants ayant des besoins particuliers dans le cadre des camps de jour. Ce programme vise à mettre en place des accommodements pour les enfants ayant des besoins particuliers qui, sans ceux-ci, ne pourraient participer aux activités régulières des camps de jour. Il ne remplace pas les camps spécialisés, mais propose un service d'intégration et d'inclusion aux programmes courants des camps de jour. Il peut prendre plusieurs formes, notamment l'utilisation d'adaptation matérielle sans accompagnement, l'intégration dans un groupe d'âge différent, l'intégration partielle ou complète dans un groupe avec présence d'un accompagnateur.

Ce programme d'intégration en loisir de même que le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées peuvent dès maintenant être consultés sur le site Web de la Ville dans la section Politiques municipales.